

Manifestations propres en ville de Fribourg



Fribourg - un lieu vivant, animé et dynamique

1

Chaque année, plus de 200 manifestations culturelles et sportives ont lieu en ville de Fribourg sur le domaine public. Elles sont organisées par des privées, des associations, des entreprises ou encore des clubs sportifs. De nombreuses personnes fournissent un travail bénévole dans l'organisation, la mise en place et la gestion de ces manifestations.

Tous ces concerts, festivals, fêtes de quartier, cortèges, compétitions sportives et autres événements contribuent à faire de notre ville un lieu vivant, animé et dynamique.



Une décision politique - pour de manifestations plus propres

Ces diverses fêtes et manifestations constituent des moments de détente pour la population mais génèrent parfois aussi des quantités importantes de déchets et, par conséquent, des coûts de nettoyage considérables.

En 2011, le Conseil général propose l'introduction de l'utilisation obligatoire de la vaisselle réutilisable lors de toute manifestation organisée sur le domaine public. Cela dans le but de réduire les déchets et d'augmenter la propreté dans les manifestations.



En réponse à cette proposition, le Conseil communal arrête une nouvelle directive entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Directive sur l'emploi de la vaisselle réutilisable et la gestion des déchets lors de manifestations.

2

Directive sur l'emploi de la vaisselle réutilisable et la gestion des déchets lors de manifestations.

Principe (Art. 1)

"En règle générale, toute manifestation sujette à autorisation organisée sur le domaine public est soumise à l'obligation de fournir un concept sur la gestion des déchets et d'avoir recours à de la vaisselle réutilisable."



concept déchets
voir page 3



vaisselle réutilisable
voir page 4-6

Manifestations de minime importance

Lorsque l'exigence de la vaisselle réutilisable ne peut être raisonnablement imposée, notamment pour des **manifestations de minime importance**, l'organisateur peut être exempté de cette obligation pour autant que d'autres mesures de prévention ou de réduction des déchets soient prises.

Sont considérées comme "Manifestations de minime importance":

- les manifestations à caractère local d'une **durée inférieure à trois jours**
- comportant **moins de trois stands** de boissons ou de nourriture
- dont la fréquentation moyenne qui peut être attendue ne dépasse pas **200 personnes par jour**.

Sanctions

Les organisateurs qui ne se conformeraient pas aux obligations mentionnées dans la directive se verront facturer, par le Secteur de la voirie, la totalité des prestations de nettoyage de la place de fête et des rues adjacentes, ainsi que les frais de ramassage des déchets.

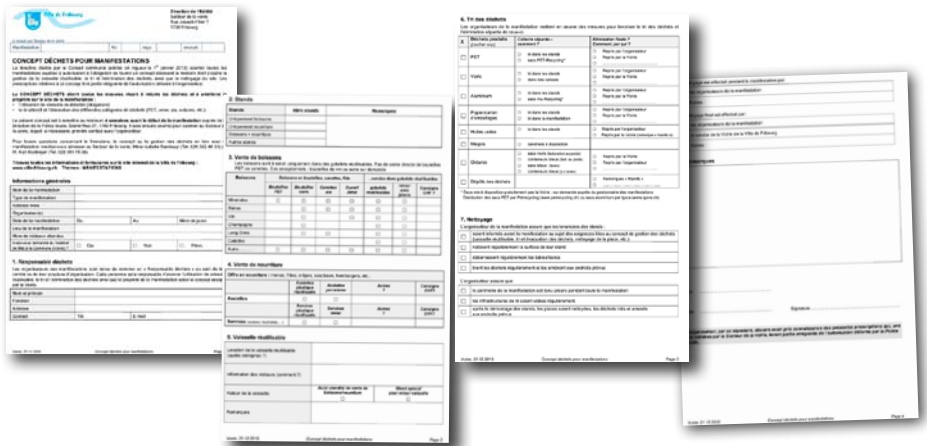
Conformément à l'art. 30 du Règlement concernant la gestion des déchets, les infractions aux décisions prises sur la base de la directive sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à un montant de CHF 1'000.- selon la gravité du cas.



Le concept déchets...

3

- est une **obligation** pour toutes les manifestations soumises à autorisation
- est un **formulaire de 4 pages** remis par la Police locale lors de la demande d'autorisation. Il est également téléchargeable en format PDF sur le site internet www.ville-fr.ch (Police locale / Manifestation) **voir page 8**



- est à remplir par l'organisateur de la manifestation et à remettre à la Police locale dans un **délaï de 4 semaines au minimum** avant le début de la manifestation
- doit comprendre les **informations** suivantes :
 - date et lieu de la manifestation
 - nombre de visiteurs attendus
 - responsable déchets pour la manifestation
 - nombre et types de stands
 - concept de vaisselle réutilisable pour la vente des boissons et nourriture
 - mesures de tri des déchets recyclables et autres
 - nettoyage du périmètre pendant et après la manifestation
- L'application du concept-déchets est contrôlée par les autorités communales. En cas de non-respect, ces dernières se réservent l'application de sanctions. **voir page 2**



4

La vaisselle réutilisable - un plus pour les manifestations !

Depuis quelques années, le principe de la vaisselle réutilisable est appliqué dans la majorité de festivals, concerts et autres manifestations culturelles et sportives en Suisse et ailleurs. Plusieurs villes et communes ont déjà adopté l'obligation d'utiliser la vaisselle réutilisable pour les manifestations ayant lieu sur leur territoire.

La vaisselle réutilisable présente de nombreux avantages :

Pour les visiteurs :

- Moins de déchets par terre = fêtes propres et agréables
- Sensation agréable d'être servi dans une vaisselle de qualité

Pour les organisateurs :

- Manifestation propre = meilleure image auprès du public et des riverains
- Réduction des frais de nettoyage et d'élimination des déchets

Pour la collectivité :

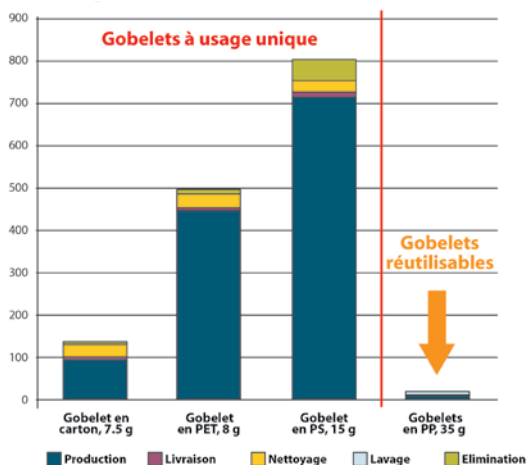
- Places et quartiers plus propres
- Réduction des frais de nettoyage et d'élimination des déchets payés par la collectivité
- Lutte contre le littering (déchets sauvages) en ville

Pour l'environnement :

- Réduire les déchets = ménager les ressources naturelles
- Meilleur écobilan



EI99 10^5 Impact environnemental par utilisation



un meilleur écobilan pour les gobelets réutilisables !

Une étude effectuée par la Confédération (OFEFP) a démontré que les gobelets réutilisables **ont un écobilan nettement meilleur** que les gobelets à usage unique.

Un gobelet réutilisable peut être lavé plus de 150 fois, ce qui réduit considérablement la charge environnementale

Organiser une manifestation avec la vaisselle réutilisable

5

Il est recommandé aux organisateurs de manifestations de collaborer avec une entreprise spécialisée dans la location de vaisselle réutilisable [voir page 8](#). Cette dernière se chargera des différentes tâches, selon les besoins: contact avec les tenanciers de stands, mise à disposition de la vaisselle nécessaire, alimentation des stands pendant la manifestation (si nécessaire), décomptes, lavage.

Exemple de fonctionnement pour une grande manifestation:



Information des tenanciers de stands et livraison de la vaisselle réutilisable

Avant la manifestation, ils sont informés du système de vaisselle consignée en précisant que ce système est obligatoire. Ils commandent le nombre et le type de récipients dont ils ont besoin (gobelets, assiettes, couverts). Le matériel est livré par l'entreprise spécialisée et distribué aux stands selon les commandes.



Vente de boisson et repas avec paiement de la consigne

Le consommateur s'approvisionne à un stand de repas ou de boissons. Avec le prix de la consommation, il paie la consigne pour le gobelet ou l'assiette. Une consigne de CHF. 2.- par pièce (CHF 1.- pour les services) est recommandée mais pas obligatoire.



Restitution et remboursement de la consigne

Après utilisation, le consommateur rend sa vaisselle réutilisable à un stand de vente ou à un stand spécial prévu à cet effet. La consigne payée lui est retournée.



Récupération et nettoyage

À l'issue de la manifestation, le fournisseur reprend la vaisselle et fait le décompte avec l'organisateur de la manifestation et/ou les tenanciers des stands. La vaisselle est lavée dans des installations spéciales.

6

Principes d'application de la directive

Vente de boissons

Selon la directive, toutes les boissons sont à servir dans les gobelets ou tasses réutilisables. Les boissons telles que bière, limonade, vin, alcool fort, etc. sont à verser dans les gobelets par le personnel de vente. En principe, aucune bouteille ne sort des stands de vente. Le tri des bouteilles PET, boîtes en aluminium, bouteilles en verre, etc. s'effectue derrière les comptoirs des stands. Des sacs de tri PET et aluminium sont disponibles auprès de la Voirie.

Nourriture servie sans assiettes ou bacs réutilisables



Il est possible de servir la nourriture sans assiettes:

- dans une pochette en papier
Ex.: frites, churros, crêpes
- dans une serviette
Ex.: saucisses, sandwichs

[tiré de la brochure „Obligation de l'emploi de vaisselle congnée et réutilisable dans la ville de Berne“ 2010]



ATTENTION:
Les assiettes et barquettes en carton ne sont pas tolérées !

Matériaux jetables tolérés

Les bâtonnets pour remuer le café et les **mini**-fourchettes en bois ou plastique sont tolérés.



La Ville de Fribourg soutient les organisateurs en mettant en location du matériel de fête à des prix très raisonnables. Un soutien par le personnel de la Voirie pour le montage, le démontage et la pose est également possible.



Matériel de fête en location

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Tables (diff. types et dimensions)• Bancs, chaises• Podiums, estrades• Panneaux d'exposition• Barrières vauban | <ul style="list-style-type: none">• Disques de signalisations• Décorations florales• Infrastructure pour le tri des déchets |
|--|--|

Les prix de location du matériel et des prestations de service, sont indiqués dans le document "Manifestations. Tarifs de location et des prestations de service", à télécharger sur le site internet: www.ville-fribourg.ch (Manifestations/Economat).

Toute commande de matériel doit être adressée au **Secteur de la voirie, Logistique des manifestations** (M. Christophe Cochard, 026 351 75 15). [voir page 8](#)

Sous réserve de disponibilité, le prêt ou la location du matériel sera confirmé par écrit.

Infrastructure pour le tri des déchets

Les organisateurs d'une manifestation se chargent de mettre en place une infrastructure adaptée de tri et d'élimination des déchets. Les différents types de conteneurs peuvent être commandés auprès de la Voirie ou des organisations de recyclage.

Matériel	Commande	Conditions
Conteneurs bleus pour l'élimination des ordures	Voirie	tarif avec ou sans élimination des ordures (voir document)
Sacs de tri PET et aluminium	Voirie	gratuit
Conteneurs PET	PET-Recycling	à commander sur www.pet-recycling.ch
Conteneurs aluminium	IGORA	à commander sur www.igora.ch

Remorque "déchetterie"

Pour les grandes manifestations, la Voirie met à disposition, sur demande et selon disponibilité, une remorque avec des conteneurs pour le tri des déchets.



8

Contacts et adresses utiles

SECTEUR DE LA VOIRIE		Route des Neigles 50
Concept déchets	<i>M. Kurt Krattinger</i> <i>Mme Isabelle Baeriswyl</i>	026 351 75 08 026 322 88 33
Élimination des déchets et nettoyage	<i>M. Marc-André Neuhaus</i>	026 351 79 14
Logistique manifestations Commande de matériel	<i>M. Christophe Cochard</i>	026 351 79 15
POLICE LOCALE		Grand-Rue 37
Autorisations	Secrétariat <i>M. Philippe Fagnière</i> <i>M. Sébastien Jungo</i>	026 351 74 04 026 351 74 25 026 351 74 12
ENTREPRISES DE LOCATION DE VAISSELLE RÉUTILISABLE		
Location de vaisselle réutilisable (liste non exhaustive)	cup&more www.cupandmore.ch	Vuisternens-en-Ogoz 026 437 12 90
	ecomanif STRID www.ecomanif.ch	Yverdon-les-Bains 024 424 01 18
	Green Cup www.swissecology.ch	Ecublens 021 697 00 10
	Swiss Cup Service www.swisscupservice.ch	Interlaken 033 822 05 04
	Cup Systems www.cupsystems.ch	Münchenstein 061 333 13 60

Trouvez toutes les informations utiles et formulaires
sur le site internet de la ville de Fribourg

www.ville-fribourg.ch



Police locale
Manifestations

Voirie
Manifestations-Économat

